

## Séance du 10 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire.

**Présents :** Mmes Mrs ELETUFE, DE ALMEIDA, CARLE, DORION, PETIT. BOYAVAL, DUPONT, TURPIN, MARTINS, MINET, GIGAUT, HUET

**Absents :** Mmes Mrs FERNANDES DA SILVA, SAUVE, LEROY, BERNARD, CARBONNIER, PAPIN, LAMARRE

Monsieur MARTINS Pascal a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

### **1. Compte de Gestion 2019 – Commune**

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **2. Compte Administratif 2019 – Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie De Almeida, 1<sup>ère</sup> Adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	643 727,00
	Réalisé :	454 517,81
	Reste à réaliser :	61 513,68
<u>Recettes :</u>	Prévu :	643 727,00
	Réalisé :	290 685,18
	Reste à réaliser :	78 656,00

#### **Fonctionnement**

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	1 985 195,00
	Réalisé :	1 662 859,37
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu :	1 985 195,00
	Réalisé :	2 055 468,99
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-163 832,63
Fonctionnement :	392 609,62
Résultat global :	228 776,99

### **3. Affectation de résultat 2019 – Commune**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	71 799,19
- Un excédent reporté de	320 810,43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	392 609,62
- Un déficit d'investissement de	163 832,63
- Des restes à réaliser en dépenses de	61 513,68
- Des restes à réaliser en recettes de	78 656,00
Soit un besoin de financement de	146 690,31

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2019 EXCEDENT</b>	392 609,62
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :</b>	146 690,31
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :</b>	245 919,31
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT :</b>	<u>163 832,63</u>

### **4. Compte de Gestion 2019 – Assainissement**

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **5. Compte Administratif 2019 – Assainissement**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Sylvie De Almeida, 1<sup>ère</sup> Adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	268 979,00
	Réalisé :	15 251,32
	Reste à réaliser :	0,00

<u>Recettes :</u>	Prévu :	268 979,00
	Réalisé :	32 408,52
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	336 673,00
	Réalisé :	16 353,68
	Reste à réaliser :	0,00

<u>Recettes :</u>	Prévu :	336 673,00
	Réalisé :	341 289,40
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	17 157,20
Fonctionnement :	324 935,72
Résultat global :	342 092,92

## **6. Affectation de résultat 2019 – Assainissement**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	50 180,56
- Un excédent reporté de	274 755,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	324 935,72

- Un excédent d'investissement de	17 157,20
- Des restes à réaliser	0,00
Soit un excédent de financement de	17 157,20

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2019 : EXCEDENT :	324 935,72
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (02) :	17 157,20

## **7. Règlement cimetière**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par la délibération en date du 07/02/2017.

Il est nécessaire de mettre à jour ce document, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux cavurnes.

Ce nouveau règlement permet de redéfinir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à signer ledit règlement adopté à l'unanimité.

## **8. Convention technique et financière**

Madame le Maire présente la convention technique et financière proposée par le département de la Somme pour l'aménagement sécuritaire en entrées de bourg sur la RD 159.

Le conseil municipal à l'unanimité, délibère favorablement en faveur de la présente convention, et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cet aménagement.

## **Questions diverses**

Madame le Maire souhaite faire le point sur les investissements et travaux réalisés durant le mandat 2014-2020. Elle estime infondées et injustes, les allégations portées par certains à la veille des élections municipales. Elle rappelle donc que la commune a depuis 6 ans, investi à hauteur de 1 289 251 euros et énumère la liste des travaux et achats réalisés à savoir :

- Aire de jeux + parking rue La Fayette
- Travaux de purges rues
- Travaux de voirie Jean-Martin, Pasteur, Saint Jules
- Travaux de voirie et trottoirs rue Léonce Lematte
- Plantation et entretien de la peupleraie dans le marais
- Achat de l'Ecole Notre Dame
- Vente du Presbytère
- Achat de la parcelle AC 447 rue du Docteur Jean Martin
- Achat d'une maison rue La Fayette
- Achat de remorque et barrières
- Achat de nettoyeur à haute pression
- Achat d'une balayeuse
- Achat d'ordinateurs à l'école et d'une machine à laver
- Achat de tondeuses débroussailleuses
- Achat de vitrines au cimetière, et d'un logiciel cimetière
- Postes informatiques à l'accueil de la Mairie et pour le directeur de l'école
- Achats logiciels d'ordinateurs, de photocopieurs et de téléphones à la Mairie
- Installation de chauffages à la Mairie
- Réfection du dortoir à l'école maternelle et école primaire
- Remplacement des chaudières à l'école maternelle et école primaire
- Remplacement de fenêtres avec installation de volets à l'école primaire
- Isolation intérieure de l'école primaire et isolation extérieure
- Installation de volets roulants aux Marmots
- Remplacement dans deux logements aux écoles des fenêtres et volets
- Remplacement de chaudières dans des logements communaux

- Achat d'un véhicule Renault Master
- Alarme aux écoles – Sécurité Sonore ENGIE
- Mise aux normes des sanitaires et vestiaires à la salle des sports, avec réfection des issues de secours, changements de portes d'entrées, l'accessibilité extérieure, l'électricité dans les vestiaires
- Création de buvette à la salle des fêtes
- Démolition de bâtiment et agrandissement de la cour – Salle des fêtes
- Remise en peinture – salle des fêtes
- Illumination de la façade de la Mairie
- Schiste dans tout le cimetière et présence régulière pour l'entretien durant la période printemps – été
- Plafond rayonnant au Vox
- Eclairage public sur le parvis de la Mairie
- Curage de l'étang et aménagement des berges
- Rachat du tracteur autoporté Kubolo
- Travaux de toiture au cinéma, dans les bâtiments communaux et aux écoles
- Réfection complète de la toiture à la Salle des fêtes
- Installation de panneaux d'affichage au cinéma Vox
- Remplacement du projecteur cinéma
- Démolition de l'école Notre Dame (+ réfection)
- Démolition de garage – Cité Saint Jules
- Démolition d'une maison rue Lamartine
- Décoration des armoires EDF

Madame le Maire précise également qu'elle a dû gérer les dossiers suivants :

- PLU
- PLUi
- Dossier AD'APT et projets 2019
- Document Unique
- Convention 30 millions d'amis
- Maîtrise d'œuvre Maison des Associations
- Maîtrise d'œuvre Stationnement rue de Ville
- Maîtrise d'œuvre Aire de Camping-Car

En plus de ces investissements, Madame le Maire rappelle que 400 116 euros ont permis l'achat de petits équipements pour 144 831 euros, d'entretien de bâtiments pour 132 621 euros, et d'entretien de voirie pour 122 664 euros.

Enfin Madame le Maire présente les recommandations préfectorales pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, et l'organisation retenue pour l'organisation des élections communales. Elle demande à ce que chacun soit vigilant, et respecte scrupuleusement les consignes données.

Madame le Maire précise qu'il n'est pas souhaitable que tous puissent rentrer dans la salle de dépouillement et ajoute qu'il est indispensable que le silence soit fait dès l'ouverture des urnes.

Madame De Almeida informe que la réderie est reportée à une date ultérieure.

Monsieur Carle, suite aux travaux du cinéma Vox informe le Conseil Municipal que les plafonds de la salle de projection ont été démontés et que le chantier se termine.

Madame le maire en profite pour informer le Conseil Municipal, que suite aux malfaçons constatées sur la maçonnerie de la mise en accessibilité PMR de la Mairie, elle a demandé à l'entreprise de démonter certaines parties du muret.

Madame Dupont fait remarquer qu'une des bornes électriques pour les recharges de véhicules semble ne pas fonctionner, que beaucoup de véhicules sont laissés en état de délabrement dans les rues de la commune, et que des nids de poules sont en formation aux terrains de pétanques.

Madame Turpin remercie Mmes Eletufe et Etévé pour la réussite de ce mandat et toutes les choses qu'elle a pu apprendre et découvrir.

Monsieur Martins confirme et félicite Mme le Maire.

Madame Eletufe remercie le Conseil Municipal et, celles et ceux qui ont travaillé dans l'intérêt général et qui n'étaient pas là « pour se servir ». Elle remercie Madame Etévé et se dit satisfaite de son mandat. Enfin, elle remercie Monsieur Saint à qui elle doit beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Les membres présents,